

**COMMUNE DE MARLY**  
**Secrétariat**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 26 JUIN 2013 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : M. Benjamin PAPAUX, Président

**PRESENCES** : Conseil général : 45  
: Conseil communal : 9

**EXCUSE-E-S** : Mmes Véréne TSCHANZ (MV) et Line WIDMER-COMMENT (PDC)  
MM. Alexandre BAFUMI (MV), Pascal BONGARD (PDC), Bruno RUEGER (PS)

**SECRETAIRE** : M. Luc MONTELEONE

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de  
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2013
2. Examen et adoption des comptes 2012 et du rapport de gestion 2012
3. Présentation du plan financier 2014-2018
4. Modification des statuts de l'Association de communes pour l'épuration des eaux du bassin versant Gérine-Nesslerera (message 2-13)
5. Demande de crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'alimentation en eau potable (message 3-13)
6. Elections : - à la présidence et à la vice-présidence  
- d'un membre à la Commission des naturalisations  
- interventions du Président sortant et du Président élu
7. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
8. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Benjamin PAPAUX, Président, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Introduction** Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants de la presse. Il précise que les documents traités ce soir sont à disposition du public à l'entrée de la salle.

Il excuse l'absence de :

- M. Alexandre BAFUMI (MV)
- M. Pascal BONGARD (PDC)
- M. Bruno RUEGER (PS)
- Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC)

et précise que M. Bernard SCHNEUWLY (MV) aura un léger retard.

Il rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Il relève également que le quorum de 26 est atteint et que le Conseil général peut donc siéger valablement. Il souligne en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

**Le Président passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à la **Décision** majorité évidente, sans opposition.**

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2013****Intervention du  
Président**

Le Président demande à l'assemblée si le procès-verbal du 27 mars 2013 appelle des remarques.

**Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2013 ne suscite pas de remarque ; il est donc approuvé à la majorité évidente, sans opposition.** **Décision**

**2. Examen et adoption des comptes 2012 et du rapport de gestion 2012 (message 02/13)**

M. Benjamin PAPAUX rappelle en préambule que, selon l'article 32, alinéa 15, du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit. Il ne peut donc pas y avoir de proposition de non-entrée en matière pour les comptes et le rapport de gestion 2012. Le Président tient également à remercier M. Dominique DUPONT, Responsable du service des finances, ainsi que le personnel communal qui ont œuvré de près ou de loin à la réalisation de ces documents de qualité.

**Intervention du  
Président**

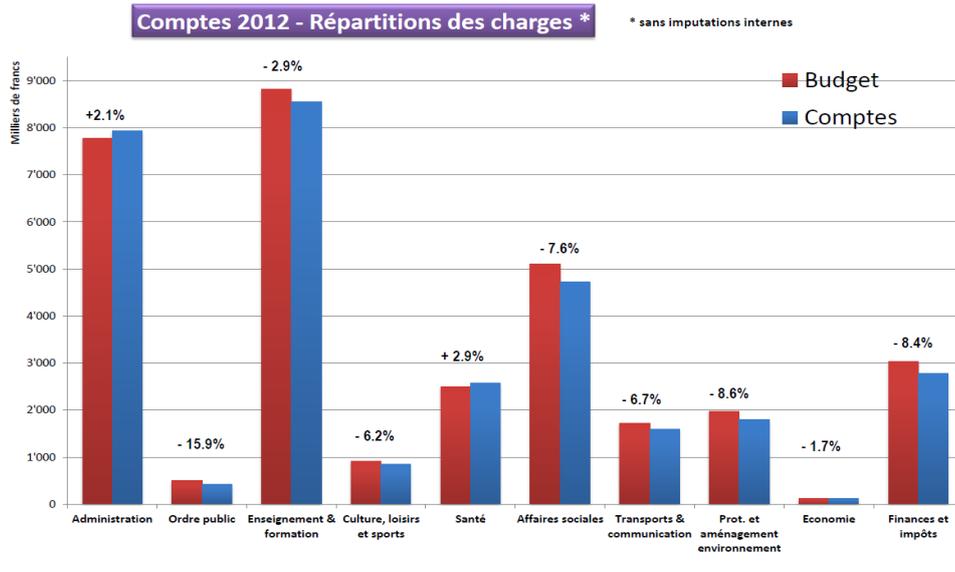
M. Pierre-Alain CUENNET, Vice-Syndic, présente le résumé des documents remis relatifs aux comptes 2012.

**Intervention du  
Conseil communal****Résultats principaux**  
(en milliers de francs)**COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

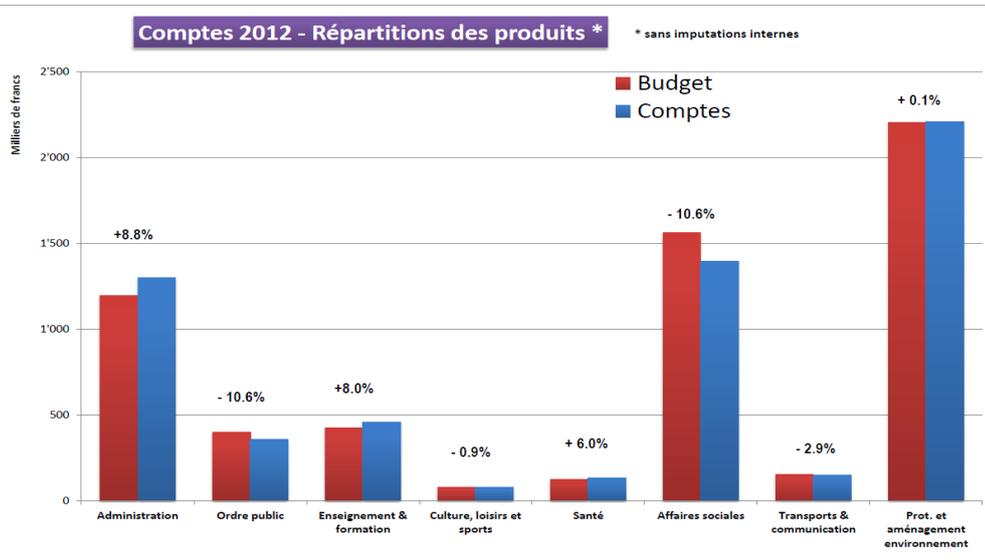
	Comptes	Budget	Variations	
			kCHF	%
<b>Revenus</b>	<b>33'851.1</b>	<b>35'394.9</b>	-1'543.8	-4.4%
<b>Charges</b>	<b>33'743.3</b>	<b>35'098.3</b>	-1'355.0	-3.9%
<b>Excédent de revenus</b>	<b>107.8</b>	<b>296.6</b>	-188.8	-

M. CUENNET souligne une baisse des revenus de 4,4 %. Le montant budgétisé se montait à 35'394'000 francs, mais les comptes font état de recettes pour une somme de 33'851'000 francs. Heureusement, au niveau des charges, M. CUENNET annonce une baisse de 3,9 % ; le montant budgétisé était de 35'098'000 francs et le total des charges est de 33'743'000 francs. L'excédent de revenus se monte par conséquent à 107'800 francs, contre 296'000 francs budgétisé, soit une variation de 188'000 en dessous des prévisions.

M. Pierre-Alain CUENNET récapitule les variations de charges par dicastères.



M. CUENNET commente ce tableau, par dicastère.

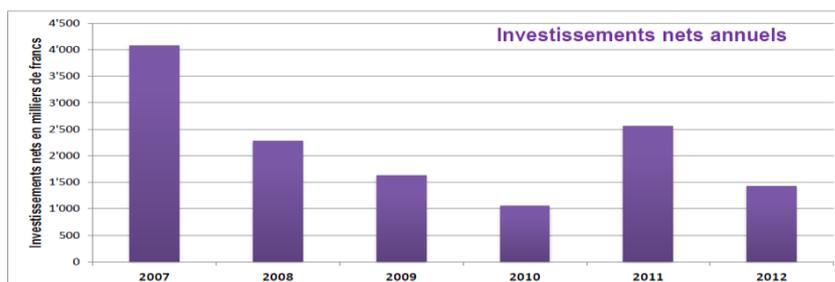


M. CUENNET commente l'évolution des investissements depuis 2007.

**Résultats principaux**

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	<i>(milliers de francs)</i>					
<b>Dépenses</b>	4'371.9	2'467.6	2'425.3	2'058.2	3'511.5	<b>1'600.2</b>
<b>Recettes</b>	290.4	186.8	795.9	1'003.0	949.6	<b>170.9</b>
<b>Investissements nets</b>	4'081.5	2'280.8	1'629.4	1'055.2	2'561.9	<b>1'429.3</b>



M. CUENNET informe que le solde disponible à fin 2011 était de 2'831'000 francs et le montant budgétisé pour 2012 de 4'447'000 francs. Des investissements pour un montant de 1'600'000 francs ont été réalisés en 2012 ; il reste donc 5'677'000 francs. Sur le solde disponible net de 5'491'000 francs, il existe un boni de 187'000 francs. Le budget 2013 qui a été voté en décembre dernier se monte à 21'463'000 francs. Le total disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est dès lors de 26'953'000 francs pour les investissements, qui comprennent l'école de Marly Grand-Pré. Au sujet des investissements en cours, M. CUENNET précise que le Conseil communal et l'administration sont tributaires des décisions du canton ou de la Confédération pour terminer ces travaux. Il relève par exemple l'assainissement du poste de commandement. La commune a débuté les travaux de démontage, mais doit maintenant attendre sur la Confédération pour terminer les travaux. Ce n'est donc pas le souhait de la commune de Marly que de faire traîner les choses.

## Investissements de l'année 2012

	Millions de francs
<b>Soldes disponibles à fin 2011</b>	<b>2.831</b>
Budget de l'année 2012 (messages totaux)	4.447
Dépenses de l'année 2012	-1.600
<b>TOTAL</b>	<b>5.677</b>
<hr/>	
Solde total disponible	5.491
Manco (-) / Boni (+) sur terminés	0.187
<hr/>	
Budget de l'année en cours <b>2013</b> (messages totaux)	21.463
<b>Total disponible au 1.1.2013</b>	<b>26.953</b>

M. CUENNET explique que le tableau ci-dessous reprend les statistiques cantonales. La quotité des intérêts, c'est-à-dire le rapport entre les intérêts nets et les revenus financiers totaux, était en 2010 de 2,31 %, en 2011 de 2,19 % et en 2012 de 2,17 %. Le Service des communes indique que la fourchette de 2 à 5 % est une bonne moyenne.

Pour ce qui est du rapport entre la charge financière et les revenus financiers, la commune de Marly se trouvait en 2010 à 6,15 %, en 2011 à 5,97 %, et en 2012 à 5,61 %. Ce même Service des communes juge le taux

de 5 à 15 % comme supportable. La commune de Marly est donc à la limite. La dette brute par rapport aux revenus se situait en 2010 à 77 %, en 2011 à 74,99 %, et en 2012 à 82,10 %. Entre 50 et 100 %, M. CUENNET indique que la commune de Marly se trouve dans une bonne moyenne.

Par contre, M. CUENNET relève que la capacité d'investissements se montait en 2010 à 4,32 %, en 2011 à 6,19 % et en 2012 à 5,97 %. La commune de Marly se situe dès lors largement en dessous des 10 %, ce qui est considéré comme une moyenne faible.

**Les indicateurs financiers harmonisés**

	2010	2011	2012	
<b>Quotité des intérêts</b> (Intérêts nets/Revenus financiers)	2.31%	2.19%	2.17%	de 2 à 5 % = moyenne
<b>Quotité de la charge financière</b> (Charges financières/Revenus financiers)	6.15%	5.97%	5.61%	de 5 à 15% = supportable
<b>Dette brute par rapport aux revenus</b> (Dette brute/Revenus)	77.20%	74.99%	82.10%	de 50% à 100% = bonne
<b>Capacité d'investissements</b> (Autofinancement/Revenus financiers) - <i>moyenne 5 ans</i>	4.32%	6.19%	5.97%	< 10% = faible

M. CUENNET remarque que l'impôt sur le revenu des personnes physiques a diminué de 2'836'000 francs, de 2'300'000 francs par rapport aux comptes 2011 et de 2'800'000 francs par rapport au budget, ce qui constitue une très mauvaise surprise par rapport aux estimations qui avaient été données par le Service cantonal des contributions.

**Fiscalité**

*En milliers de francs*

	C 2011	B 2012	Ecarts à C 2011	Ecarts à budget 2012	Comptes 2012
<b>40 Impôts</b>	<b>25'905.58</b>	<b>24'972.50</b>	-1'959	-1'026	<b>23'946.22</b>
400 Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	19'464.34	19'635.00	-2'485	-2'655	16'979.78
+ Impôt sur le revenu (PP)	16'704.76	17'240.00	↓ -2'301	↓ -2'836	<b>14'403.84</b>
+ Impôt sur la fortune (PP)	1'671.04	1'485.00	↓ -76	↑ 110	<b>1'594.59</b>
+ Impôt à la source	500.93	530.00	↑ 68	↑ 39	568.75
+ Impôt sur les prestations en capital	587.61	380.00	↓ -175	↑ 33	412.60
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	2'417.28	1'475.80	205	1'147	2'622.48
+ Impôt sur le bénéfice (PM)	1'818.46	1'045.00	↑ 383	↑ 1'156	<b>2'201.40</b>
+ Impôt sur le capital (PM)	598.82	430.80	↓ -178	↓ -10	<b>421.08</b>
402 Contribution immobilière	3'051.75	2'950.00	-38	64	3'013.53
+ Contribution immobilière	2'969.74	2'950.00	↑ 44	↑ 64	3'013.53
+ Impôt spécial s/immeubles,	82.01	0.00	↓ -82	0	0.00
403 Impôts sur les gains en capital	239.21	350.00	↑ 354	↑ 243	593.45
404 Impôts sur les mutations immobilières	711.34	520.00	↓ -46	↑ 145	665.45
405 Impôts sur les successions et donations	0.00	18.00	↑ 48	↑ 30	48.23
406 Autres impôts	21.66	23.70	↑ 2	↓ 0	23.31
441 Impôts sur les véhicules	559.83	571.10	↑ 13	↑ 2	572.84

M. CUENNET indique que les deux tableaux suivants font état de comparaisons par rapport à la fiscalité du canton et du district de la Sarine.

Cela démontre la part de Marly dans les totaux du canton et du district de la Sarine. M. CUENNET remarque qu'il n'existe pas de gros écarts de 2005 à 2012.

Au sujet de l'impôt moyen, revenu et fortune par habitant, Marly se situait en 2010 à 2'792 francs par habitant. La moyenne cantonale se situe à 2'596 francs et la moyenne du district à 2'734 francs. Marly se trouve donc légèrement en dessus de ces moyennes.

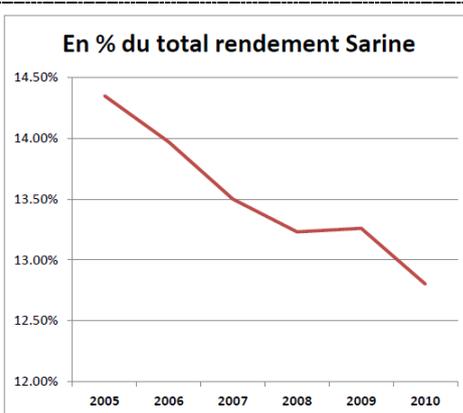
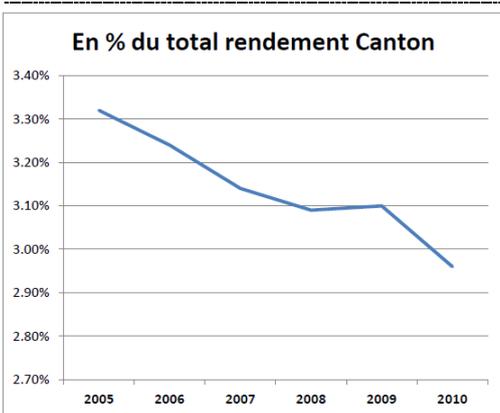
**Fiscalité**

**Impôt sur le revenu**

**2005    2006    2007    2008    2009    2010**

Part de Marly dans le total du rendement de :

<b>Canton</b>	<b>3.32%</b>	<b>3.24%</b>	<b>3.14%</b>	<b>3.09%</b>	<b>3.10%</b>	<b>2.96%</b>
<b>Sarine</b>	<b>14.35%</b>	<b>13.97%</b>	<b>13.50%</b>	<b>13.23%</b>	<b>13.26%</b>	<b>12.80%</b>

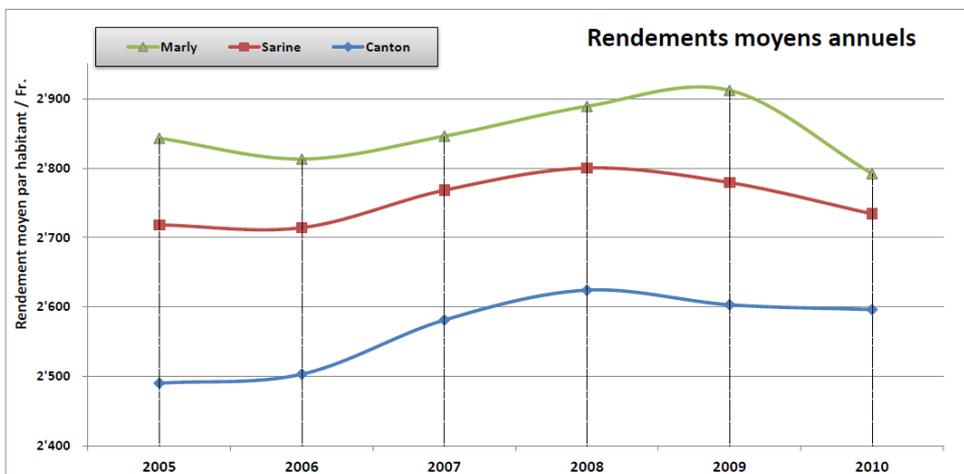


**Fiscalité**

**Impôt moyen (revenu + fortune) par habitant**

**2005    2006    2007    2008    2009    2010**

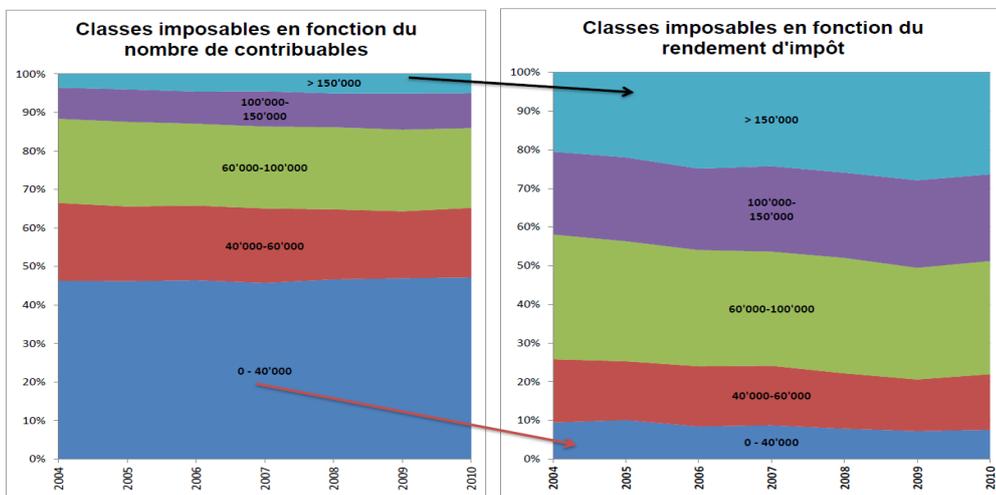
<b>Marly</b>	<b>2'843</b>	<b>2'813</b>	<b>2'846</b>	<b>2'889</b>	<b>2'912</b>	<b>2'792</b>
<b>Canton</b>	<b>2'490</b>	<b>2'503</b>	<b>2'581</b>	<b>2'624</b>	<b>2'603</b>	<b>2'596</b>
<b>Sarine</b>	<b>2'718</b>	<b>2'714</b>	<b>2'768</b>	<b>2'800</b>	<b>2'779</b>	<b>2'734</b>



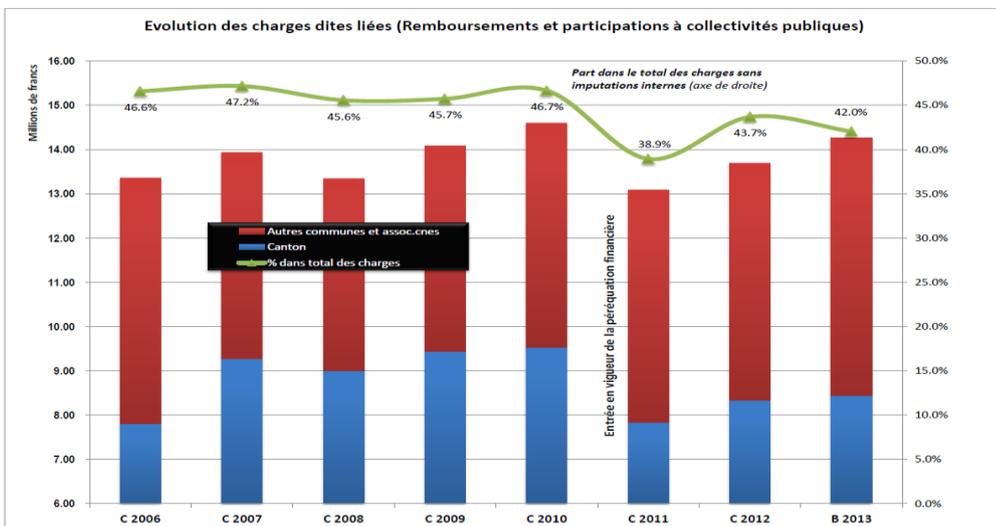
M. CUENNET note que Marly a perdu 19 contribuables qui se trouvent dans la classe supérieure à 100'000 francs pour l'exercice 2010.

**Fiscalité**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Classe imposable : 0 - 40'000</b>							
% du nombre de contribuables	46.3%	46.2%	46.4%	45.7%	46.7%	46.9%	47.2%
paient % des impôts	9.4%	10.0%	8.4%	8.7%	7.8%	7.2%	7.5%
<b>Classe imposable : 40'000-60'000</b>							
% du nombre de contribuables	20.2%	19.4%	19.4%	19.3%	18.2%	17.4%	18.1%
paient % des impôts	16.4%	15.2%	15.6%	15.4%	14.3%	13.4%	14.4%
<b>Classe imposable : 60'000-100'000</b>							
% du nombre de contribuables	21.9%	22.0%	21.3%	21.3%	21.4%	21.2%	20.7%
paient % des impôts	32.3%	31.1%	30.1%	29.5%	29.9%	28.9%	29.3%
<b>Classe imposable : 100'000-150'000</b>							
% du nombre de contribuables	8.1%	8.4%	8.3%	9.1%	8.7%	9.4%	9.0%
paient % des impôts	21.4%	21.7%	21.1%	22.1%	22.0%	22.6%	22.4%
<b>Classe imposable : &gt; 150'000</b>							
% du nombre de contribuables	3.5%	4.0%	4.6%	4.5%	5.1%	5.1%	5.0%
paient % des impôts	20.5%	22.0%	24.9%	24.3%	25.9%	27.9%	26.4%



M. CUENNET relève qu'au niveau des charges liées, si l'introduction en 2011 de la péréquation financière a provoqué un pas en arrière, malheureusement on remonte gentiment à 42 % au budget 2013. Ce ne sont là que des statistiques.



Rapport de la Commission financière sur les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012***Intervention de la Commission financière***

Mme Anne DEFFERARD (PLR) relève en préambule que selon la loi sur les communes, l'organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport à la Commission financière et cette dernière en fait le commentaire devant le Conseil général, respectivement l'assemblée communale.

L'organe de révision a effectué une première partie de son travail durant le mois de février ainsi que du 29 avril au 2 mai 2013. Les travaux de révision ont duré 8 à 10 jours/homme pour l'exécution des contrôles formels. La Commission financière a reçu le rapport préliminaire le 17 mai 2013. Ce rapport a été commenté en date du 21 mai 2013 par M. Blumer, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, diverses informations complémentaires ont été fournies et il a été répondu de façon satisfaisante aux diverses questions.

Basé sur le rapport et un entretien, la Commission financière a acquis la conviction que les comptes 2012 ont été tenus de manière précise et professionnelle.

Les travaux de la fiduciaire ont porté essentiellement sur les domaines suivants :

- vérification des rubriques du bilan au 31.12.2012, leur existence, leur évaluation, leur intégralité
- justification des dépenses d'investissement et conformité au budget ainsi que respect des décisions contenues dans les messages ratifiés par le Conseil Général
- vérification par sondages sur la véracité des dépenses et l'intégralité des recettes ainsi que leur imputation par rapport au budget
- vérification de l'intégralité de la liste des engagements hors bilan
- examen du système de contrôle interne

En date du 17 mai 2013, les réviseurs ont informé M. Cuennet, Conseiller communal responsable, ainsi que le chef du service des finances, M. Dupont, du résultat de leurs travaux et des constatations faites.

Le point récurrent de la sécurité physique et logistique des installations informatiques est à nouveau soulevé. En l'état, l'organe de contrôle ne peut toujours pas confirmer le respect des principes de sécurité du SITel. Le Conseil communal suit avec régularité ce point.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le service social comptabilise de manière autonome les charges et produits dans un programme dédié. L'intégration

dans la comptabilité générale se fait par écritures globales mensuelles. L'organe de révision a vérifié de manière approfondie cette nouvelle façon de faire et a constaté que cette comptabilité auxiliaire est correctement tenue et intégrée. Cette façon de faire a permis de réduire le travail relatif à la saisie des pièces. En effet, plus de 4'300 écritures étaient précédemment passées à double.

Le compte de fonctionnement est globalement conforme au budget bien que des variations notables soient intervenues dans les divers comptes, notamment les impôts et les dépenses liées tant avec le canton qu'avec les associations qui fournissent des données peu fiables pour l'établissement des budgets. De plus, il a été constaté que la masse salariale est en constante augmentation.

On constate également un grand écart entre les investissements votés et ceux réalisés. La Commission insiste pour que le Conseil communal cesse de proposer des messages qui ne se réaliseront pas dans l'année courante, voire l'année suivante.

La Commission financière propose d'accepter les comptes 2012 tels que présentés et remercie le Conseil communal pour sa gestion, le chef du service des finances pour sa coopération et la qualité de son travail.

Le Président passe en revue, page par page, **les comptes de fonctionnement** *Examen des comptes de fonctionnement*

Mme Dominique ALT (PDC) met en évidence, dans les résultats généraux, les amortissements supplémentaires de 3'144'267 francs 75 en 2011 et de 28'710 francs 60 en 2012 : elle estime que cela démontre la véritable et rapide détérioration 2011-2012. *Remarques de Mme ALT*

Mme ALT relève encore le fait qu'il y a eu en 2012 1'090'000 francs de dépenses de moins que budgétées, ce qui est certes réjouissant, vu les baisses effectives au niveau des rentrées fiscales. Cependant, si on regarde de plus près les charges sur lesquelles la commune a une réelle influence, ces dernières ont augmenté, probablement de manière durable. Elle en veut pour preuve le poste « 0 – Administration » où les charges en 2011 étaient d'environ 7,5 millions, les charges budgétées en 2012 de 7,7 millions et les charges effectives en 2012 de 7,9 millions. Ce sont là des charges durables et non des charges liées. Mme ALT a un sentiment un peu mitigé, car elle a pris note que le Conseil communal dans son message allait tout engager pour maîtriser au mieux les charges.

**En l'absence de question, le Président passe au vote les comptes de fonctionnement 2012. Décision**

**A la majorité évidente, les comptes de fonctionnement 2012 sont approuvés, sans opposition.**

Le Président passe en revue, page par page, les comptes d'investissements. Examen des comptes d'investissements

**Compte 620.501.53 – Investigations historiques Corbaroche (sites pollués)** Question de Mme ALT

Mme Dominique ALT (PDC) souhaite avoir des informations sur ce compte, puisque cet investissement a été voté avant 2011. Elle demande où nous en sommes avec l'étude, susceptible d'engendrer d'autres conséquences.

M. Jean-Marc BOECHAT précise que la commune est dans l'attente de résultats qui devraient lui parvenir d'ici fin juin. Réponse du Conseil communal

M. Sergio MANTELLI (PLR) souhaite qu'à l'avenir le numéro de référence des messages figure pour chaque investissement. Remarque de M. MANTELLI

Mme Dominique ALT (PDC) remercie la Présidente de la Commission financière pour son cheval de bataille (page 26). En effet, si on prend le total des investissements qui est finalement budgété par année, plus ceux qu'on récupère d'anciennes années - pour certains commencés pour d'autres pas - plus ceux votés, ce sont à peu près 27 millions de francs d'objets qui sont ouverts pour une capacité d'autofinancement qui est inférieure à 500'000 francs. Mme ALT a bien compris les arguments fonctionnels de M. CUENNET, mais quand on a un disponible limité à moins de 500'000 francs et qu'on a 27 millions d'investissements au budget, ce décalage important mérite d'être traité. Remarque de Mme ALT

Au niveau du bilan, Mme Dominique ALT (PDC) a un petit souci concernant la provision pour pertes sur débiteurs. Si on prend les débiteurs impôts antérieurs à 2009, 2010 et 2011, on arrive pour l'année 2011 à 3,1 millions de débiteurs à encaisser. Pour 2012, cela se réduit à 2,8 millions : la situation s'améliore donc un petit peu. Finalement, parallèlement, si on prend le passif du bilan, on voit que la provision augmente de 150'000 francs. Est-ce qu'on s'attend à une forte détérioration des entrées d'impôts facturés pour que finalement moins d'impôts soient au bilan et qu'on provisionne plus ? Question de Mme ALT

M. Pierre-Alain CUENNET explique que nous avons pour habitude de compter seulement le 40 % de la dette lorsqu'il y a une arrivée. De toute façon, M. CUENNET assure que tous les cas sont suivis depuis de Réponse du Conseil communal

nombreuses années. Le mécanisme est toujours le même. On a même étudié divers moyens pour essayer d'encaisser ces montants d'une manière plus rationnelle et plus drastique. Cependant, ces moyens coûtent très cher pour n'avoir aucune garantie supplémentaire.

Concrètement, Mme Dominique ALT (PDC) résume pour l'année 2012 : **Remarque de Mme ALT**  
comme on a nettement moins d'entrées fiscales par rapport à ce qui avait été prévu par le budget et par rapport aux rentrées fiscales qu'on a facturées, on doit créer des provisions en plus car on a des risques de ne pas les encaisser.

M. Pierre-Alain CUENNET souhaite apporter une petite correction sur le tableau de la page 30 au sujet des « Rentes Genevoises ». L'emprunt mentionné a été contracté en 2011, et non en 2012. **Remarque du Conseil communal**

M. CUENNET informe encore qu'un nouvel emprunt a été contracté il y a deux mois à 1,6 % auprès de la SUVA.

Au nom du groupe PLR, M. Sergio MANTELLI émet un commentaire général sur ces comptes. Bien que la commune de Marly termine avec un bénéfice qui est en ligne avec le budget, les comptes 2012 montrent malheureusement que d'une année à l'autre elle n'est pas à l'abri de grosses fluctuations, en particulier au niveau des recettes fiscales. Sur la base des éléments existants, il est donc difficile de faire des prévisions fiables. Pour l'avenir, après l'élan d'optimisme qui avait apporté un excellent résultat en 2011, il est indispensable de privilégier la prudence et de rester avec les pieds sur terre. Le PLR relève les efforts du Conseil communal de limiter les dépenses, tout en constatant, comme la Commission financière d'ailleurs, une poursuite inquiétante de la progression des frais de personnel. L'intégration en cours du personnel de la crèche, sans réelles connaissances à l'heure actuelle des conséquences financières futures sur les comptes de la commune, ne font que renforcer cette inquiétude et font craindre pour l'avenir en matière de contrôle de l'évolution de la masse salariale. **Remarque de M. MANTELLI**

En ce qui concerne les investissements, le PLR partage également l'avis de la Commission financière, dans le sens d'une épuration pour certains investissements qui sont reportés déjà depuis un certain temps ainsi que, pour l'avenir, de ne présenter que des investissements réalisables et nécessaires.

Par ailleurs, toutes mesures pour maintenir l'attractivité de notre commune doivent être encouragées. D'avance, M. MANTELLI remercie le Conseil communal pour ses efforts dans ce sens.

**Le Président passe au vote les comptes d'investissements 2012.**

**Décisions**

**A la majorité évidente, sans opposition, les comptes d'investissements sont acceptés.**

**Au vote d'ensemble, les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement sont adoptés, à la majorité évidente, sans opposition.**

Le Président passe en revue, chapitre par chapitre, **le rapport de gestion.**

**Examen du rapport de gestion**

En préambule, Mme Dominique ALT (PDC) espère que ses propos ne seront pas mal interprétés.

**Question de Mme ALT**

#### **Rubrique 1.1.4 – Statistiques de la population (page 11)**

Mme ALT relève que le total de la population a augmenté de 114 entre 2011 et 2012, c'est-à-dire de 7'868 habitants à 7'982. Les permis C quant à eux ont augmenté de 116. Si on prend une moyenne globale, cela veut dire que sur 114 résidents en plus, il y a 116 permis C en plus. Mme ALT souhaite savoir si tout est mis en œuvre pour l'intégration culturelle et linguistique, y compris jusque dans l'enseignement des enfants cas échéant. Elle demande également si on constate la même tendance dans les autres communes du grand Fribourg.

M. Jean-Pierre HELBLING précise que Marly fait beaucoup pour l'intégration des enfants dans les classes. Il existe des programmes cantonaux, des cours d'appui, des classes de développement, etc. Les enfants sont donc suivis dans le domaine scolaire. Pour la comparaison avec d'autres communes, M. HELBLING ne peut pas se prononcer. Il va le faire et donnera l'information par le biais du bulletin d'information.

**Réponse du Conseil communal**

#### **Rubrique 1.7.2. – Rénovations diverses des bâtiments scolaires (page 22)**

**Remarque de Mme ARNAUD**

Mme Deborah ARNAUD (MV) relève que le Conseil général avait accepté 100'000 francs d'investissement en décembre 2011 en vue de rénovations urgentes de moyenne importance pour les écoles. Elle constate que seuls 80'000 francs ont été dépensés en 2012 et il lui semble qu'avec les 20'000 francs restants, il y avait certainement d'autres travaux urgents qui auraient pu être réalisés. Mme ARNAUD espère qu'au vu de l'état déplorable de l'école enfantine de Marly-Cité, l'entier de la somme allouée

cette année sera dépensé. Elle rappelle que la peinture s'écaille dans les deux classes et les deux WC, que les armoires encastrées ne ferment plus et s'effondrent, et que certains plafonds sont moisis. Tout cela sans parler des problèmes électriques dans cette école.

M. Jean-Pierre HELBLING souligne qu'il avait été prévu d'effectuer des travaux dans le bâtiment de Chevalier 8. Cependant, vu le dépassement pour l'Accueil extrascolaire de 20'000 francs, il a été demandé à la Commission financière de pouvoir utiliser cette somme pour financer le solde de cette dépense. Il est donc clair que ces 20'000 francs vont manquer pour Chevalier 8, mais l'intention du Conseil communal est de les remettre au budget 2014 et d'exécuter les travaux nécessaires le plus rapidement possible. M. HELBLING précise encore que la priorité pour les bâtiments scolaires est Chevalier 8, soit les deux classes d'école enfantine, les sanitaires et les vestiaires.

***Intervention du  
Conseil communal***

**Rubrique 1.7.4 – Rénovation et assainissement du bâtiment scolaire Chevalier 7 (page 23)**

***Remarque de  
Mme ALT***

Mme Dominique ALT (PDC) part du principe que le texte se reflète à la fin 2012 puisqu'il est précisé que les travaux d'exécution d'assainissement du bâtiment sont à 50 % exécutés. Mme ALT estime qu'il y a une satisfaction sur la qualité et la fonctionnalité du bâtiment, respectivement le respect financier sans coupe de travaux dans le cadre du budget tel qu'il était prévu à la base.

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'effectivement il s'agit de l'état à fin 2012, mais il peut assurer que les délais sont respectés, tout comme le plan financier qui se situe légèrement en dessous pour l'instant. L'objet va être remis à temps pour les deux classes qui seront donc prêtes pour la rentrée scolaire. Pour les cabinets médical et dentaire, le délai a été reporté à fin août ou mi-septembre, en raison d'une surcharge des menuisiers.

***Réponse du  
Conseil communal***

**Rubrique 3 – Culture, sports, loisirs, parcs et sentiers, jeunesse, sociétés et bibliothèque – le mot du Conseiller (page 30)**

***Question de  
Mme ALT***

Mme Dominique ALT (PDC) a pris note qu'il est grand temps de répartir les tâches dans le cadre d'un ou de deux services avec un responsable général qui aura une vue d'ensemble.

Cependant, sachant que les charges salariales ont augmenté et qu'elles font partie des charges fixes, est-ce que cet avis est partagé par le Conseil communal et existe-t-il d'autres alternatives ?

M. Eric ROMANENS relève qu'effectivement une bonne gestion de son dicastère demanderait de disposer de plus de personnel. Il y aurait lieu de se pencher sur la question. M. ROMANENS souligne qu'il assume seul l'entier des charges de son dicastère, à part pour l'Animation de jeunesse. Même si les diverses Commissions l'aident et lui donnent des avis, il reste un volume de travail important à sa charge. M. ROMANENS remarque qu'une gestion globale, durant la journée, serait idéale. Il n'existe actuellement pas le même suivi que dans les autres dicastères. M. ROMANENS précise que cela est un souhait, mais pas forcément une nécessité.

***Intervention du  
Conseil communal***

#### **Rubrique 5.2.1 – Consommation (page 67)**

***Question de  
Mme ALT***

Mme Dominique ALT (PDC) revient sur les pertes d'eau estimées à 11,25 %. Elle souhaite savoir si ces pertes sont alarmantes.

M. Olivier LE CAM rassure Mme ALT en évoquant les normes de la SSIGE, qui est la Société suisse des installateurs de gaz et d'eau : au-dessous de 13 % personne ne s'alarme parce que les recherches et les réparations coûteraient beaucoup plus cher que les 11 % d'eau perdue. De plus, ces pertes ne sont pas uniquement dues à des fuites. On a vu qu'il y a parfois des purges, des hydrantes qu'on met à disposition gratuitement pour des chantiers. Les pertes évoquées ne sont pas un symptôme de mauvais état du réseau.

***Réponse du  
Conseil communal***

#### **Rubrique 8 – Finances et impôts – le mot du Conseiller (page 99)**

***Remarque de  
Mme ALT***

Mme Dominique ALT (PDC) revient sur le « mot du Conseiller » qui relève que la commune de Marly est entrée dans un nouveau cycle, celui d'investissements importants. Mme ALT a pris note que, contrairement à ce que pensent certaines personnes, on ne gère pas une collectivité publique comme une entité du secteur privé. Elle estime tout de même que lorsqu'on a 28 millions d'investissements et une limite de disponible de 220'000 francs, il est nécessaire de partager la stratégie financière. Elle prend par exemple les amortissements financiers qui sont actuellement faits et qui représentent le double des amortissements comptables dus, alors qu'on ne se trouve pas dans une période faste de taux d'intérêts. Mme ALT pense qu'il y aurait quelque chose à explorer.

Le « mot du Conseiller » relève également « *des charges d'intérêts et d'amortissements importantes viendront assombrir les résultats de ces trois derniers exercices, mais le Conseil communal s'engage afin de maîtriser ces dépenses de sorte que Marly reste une commune attractive* ». Mme ALT pense qu'effectivement ce rôle incombe au Conseil communal. Cependant, elle estime qu'il serait bien d'y associer le Conseil général, parce qu'effectivement il va falloir trouver des solutions plutôt qu'en dernière rigueur arriver à des augmentations d'impôt. L'idée est que le Conseil général puisse accompagner le Conseil communal dans cette stratégie de vision politique et financière à l'avenir.

***En l'absence de nouvelle question, le Président passe au vote le Décision rapport de gestion 2012.***

***A la majorité évidente, le rapport de gestion est accepté, sans opposition.***

### **3. Présentation du plan financier 2014-2018**

***Intervention du  
Conseil communal***

Au sujet de la planification financière 2014-2018, M. Pierre-Alain CUENNET précise qu'elle dépend des données connues au moment de son élaboration, soit les périodes fiscales 2009-2010. Cependant, certains éléments difficilement maîtrisables peuvent influencer ces prévisions tant au niveau des charges qu'au niveau des produits. Il s'agit des modifications légales au niveau fédéral qui peuvent influencer les répartitions de charges canton-commune. Le plan d'économie cantonal a été annoncé par le Conseil d'Etat 48 heures après la mise sous presse de ce plan financier ; les éventuelles répercussions sur les communes n'étaient donc pas connues. La nouvelle loi scolaire cantonale, les évolutions des marchés financiers, l'évolution de la législation fédérale vis-à-vis des banques et de la fiscalité des personnes morales risquent d'influencer fortement les comptes et les budgets d'ici 2018. Les projections 2014-2018 ont été établies sur les mêmes bases que celles présentées au plan financier 2012-2016, soit les comptes annuels 2007-2012, le budget 2013, les statistiques et projections des rendements fiscaux établis par le Service cantonal des contributions et sur la base des rendements fiscaux 2010.

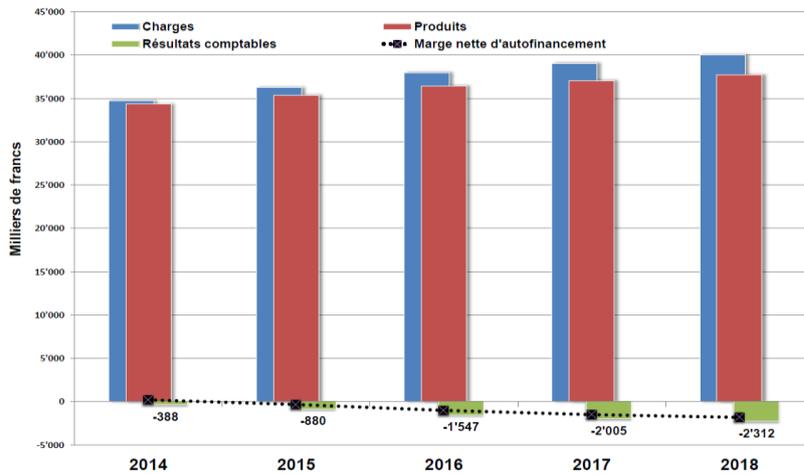
Les charges de personnel ont été estimées en respectant la classification des fonctions découlant du nouveau règlement approuvé par le Conseil général il y a deux ans de cela, soit 1,5 % pour 2013-2014, 1,8 % pour 2014-2015, 2 % pour 2015-2016, 1,7 % pour 2016-2018, et 1,8 % pour 2017-2018. Est comprise dans ces taux une part de 0,5 % d'indexation salariale annuelle qui ne sera peut-être pas nécessaire, mais qu'il y a tout de même

lieu de prévoir. Au sujet de l'administration, M. CUENNET rebondit sur la remarque de Mme ALT qui relevait que les charges avaient fortement augmenté. M. CUENNET souligne que les produits ont eux aussi légèrement augmenté. Il reste certes un manco de 56'000 francs.

Un constat général établi par la Conférence des Syndics du chef-lieu et des grandes communes du canton fait ressortir le fait que toutes les communes doivent faire face à de forts investissements avec une marge d'autofinancement qui permet difficilement de stabiliser les dettes. Ce constat relève aussi que le budget d'autofinancement est problématique dans toutes ces communes et que la dette par habitant augmente fortement. Le ratio qui mesure l'importance de l'endettement par rapport aux revenus se détériore pour pratiquement toutes les grandes communes. A noter également que les revenus fiscaux du canton représentent entre 31 et 35 % de l'ensemble des revenus du canton. Pour les communes, les revenus fiscaux représentent le 60 à 70 % de l'ensemble des revenus de la commune. La conséquence est que les baisses fiscales qui ont été réalisées par le canton ont eu un impact pratiquement deux fois plus fort pour les communes que pour le canton. C'est une constatation qui mérite d'être relevée. Les estimations des recettes ont été élaborées sur la base des dernières statistiques fiscales connues et des projections données par le Service des communes. Là aussi, M. CUENNET précise que ce ne sont que des estimations qui peuvent être influencées par certaines décisions du Grand Conseil. La mise à jour de ce plan financier a donc été réalisée avec tous les éléments connus ou à disposition, que ce soit par les services communaux ou les services externes, tels que le Service des communes et le Service cantonal des contributions. On remarque à ce jour des tendances dangereuses pour le taux d'impôt communal pour les années 2017-2018. Le Conseil communal va persévérer dans la mesure du possible à garder ce dernier dans des limites acceptables, en préservant une stabilisation des charges que la commune peut maîtriser.

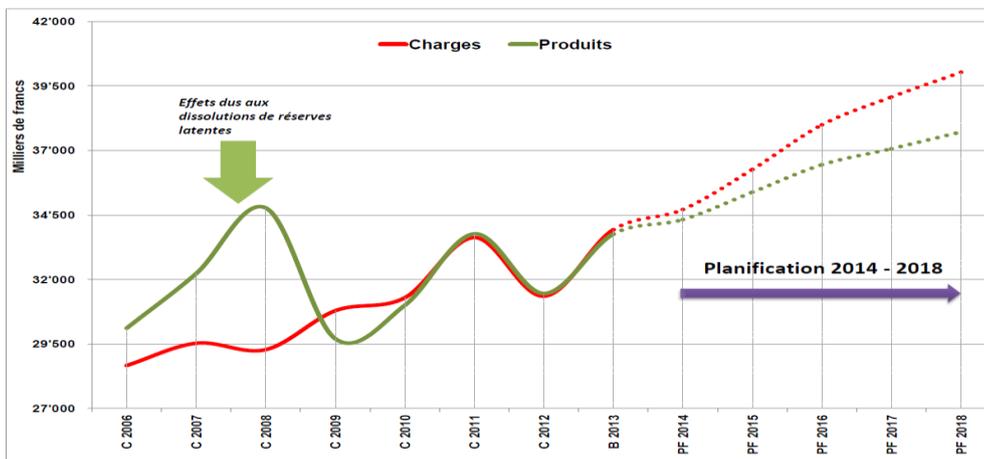
M. CUENNET résume les chiffres présentés dans cette planification financière par quelques tableaux.

**Evolution du compte de fonctionnement  
2014 - 2018**



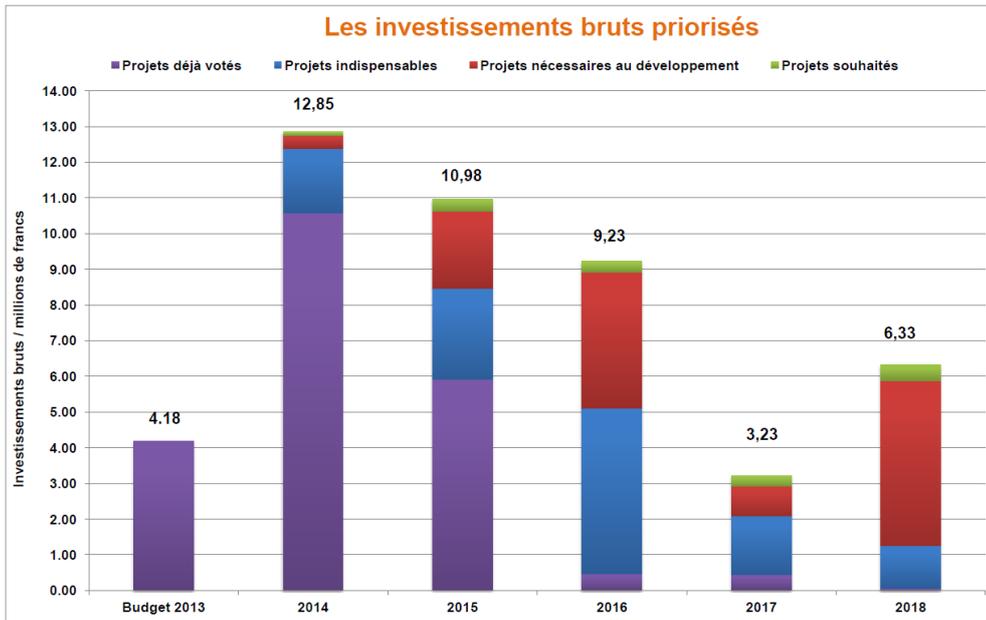
M. CUENNET précise que pour 2014 un déficit de 388'000 francs est prévu. On y sera confronté d'ici à peine six mois. Le Conseil communal est déjà en train de travailler sur cette problématique. Pour 2015, le déficit projeté est de 880'000 francs, de 1'500'000 francs pour 2016, de 2'005'000 francs pour 2017 et de 2'312'000 francs pour 2018. A cette date, la commune de Marly entre dans une zone vraiment dangereuse car elle dépasse les 5 % de la limite acceptée par le Service des communes.

**L'évolution des charges et produits de 2006 à 2018**



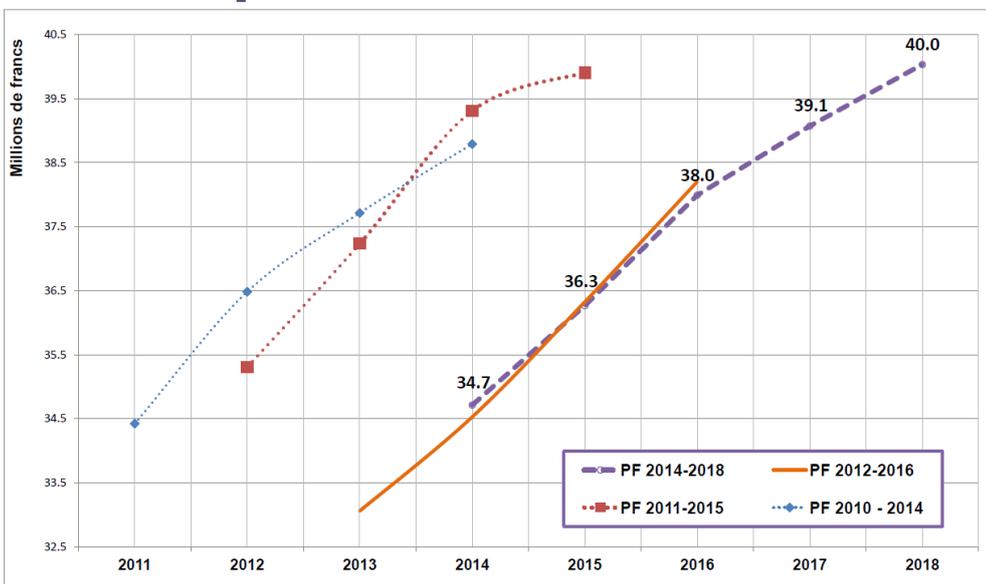
M. CUENNET explique qu'un pic de produits a eu lieu en 2008 qui est dû aux dissolutions de réserves latentes. On voit que c'est assez constant pour les années 2010 à 2012. Ensuite, et c'est là où cela va devenir difficile et où le Conseil communal va avoir un gros travail, il va falloir réduire au maximum l'écart entre ces deux courbes. Comme il l'a déjà dit, M. CUENNET répète que la fiscalité peut évoluer, certaines charges liées aussi.

## Les investissements 2013-2018



En ce qui concerne la colonne de couleur violette, elle représente les objets qui sont votés et qui vont être réalisés. Pour les années suivantes, on devra sérieusement discuter sur les différentes parts.

## Evolutions des charges selon les derniers plans financiers



M. CUENNET précise que le Conseil communal réagit au fur et à mesure des événements, parce que le plan financier 2011-2015 prédisait les pires maux déjà à partir de cette année, voire de l'année prochaine. Cela sera heureusement un peu plus restreint que supposé à ce moment-là. Il faudra réagir, si on ne veut pas arriver à ce qui est démontré dans le tableau suivant.

## Quel taux d'impôt pour couvrir les résultats

	Budget 2013	PF 2014	PF 2015	PF 2016	PF 2017	PF 2018
(1) Pour l'équilibre des charges et produits	80.67%	81.50%	83.27%	85.53%	86.95%	87.78%
soit une augmentation de	+ 0.67%	+ 1.50%	+ 3.27%	+ 5.53%	+ 6.95%	+ 7.78%
(2) Pour l'équilibre en dessous de 5% de dépassement	80.00%	80.00%	80.00%	80.00%	80.35%	81.15%
soit une augmentation de	+ 0.00%	+ 0.00%	+ 0.00%	+ 0.00%	+ 0.35%	+ 1.15%

(3) Une diminution des charges de permettrait d'être en dessous des 5% légaux (sans augm. du taux)

0.00%	0.97%	1.00%	1.00%	0.80%	0.97%
-------	-------	-------	-------	-------	-------

La première partie de ce tableau montre quel taux d'impôt il serait nécessaire d'appliquer pour l'équilibre des charges et des produits. On remarque que, déjà pour 2014, on devrait augmenter le taux d'impôt à 81,50 %, pour ne pas avoir de déficit. La seconde partie du tableau montre l'équilibre en dessous des 5 % de dépassement. Cela signifie que si le Conseil communal et le Conseil général acceptent d'arriver jusqu'à cette limite des 5 %, aucune augmentation d'impôt ne sera nécessaire avant 2017. A partir de cette date, il serait nécessaire d'augmenter les impôts à 80,35 %, puis à 81,15 % en 2018.

Une diminution des charges permettrait également de se situer en dessous des 5 % légaux : de 0,97 % en 2014, de 1 % en 2015, 1 % en 2016, 0,80 % en 2017 et 0,97 % en 2018.

### **Préavis de la Commission financière sur le plan financier 2014-2018**

Mme Anne DEFFERRARD précise que le Conseil communal a soumis à la Commission financière l'actualisation de son plan financier quinquennal pour la période 2014 à 2018. Sa lecture a soulevé de nombreuses interrogations quant à la vision du Conseil communal pour la période concernée.

L'analyse du compte de fonctionnement par nature fait apparaître une augmentation moyenne des charges annuelles de 4,6 % entre 2012 et 2018 ainsi qu'une augmentation moyenne des produits annuels de 3,3 %.

Les conséquences de ces diverses augmentations font que dès 2017 les pertes seront supérieures aux 5 % autorisés par la loi.

Ce plan inquiète la Commission financière pour diverses raisons :

- aucune augmentation de personnel n'est prévue et les charges augmentent inexorablement de 2 % par année, sans tenir compte d'une

**Préavis de la  
Commission financière**

éventuelle indexation ni, apparemment, des employées de la crèche communale ; cette augmentation n'est donc due qu'à l'effet de la progression dans les classes de salaires : la commune a-t-elle les moyens de continuer ainsi ?

- les prévisions de rentrées fiscales sont basées sur les estimations du SCC, qui sont les seuls outils à disposition du Conseil, et, on le sait par expérience, que les chiffres réels peuvent fortement varier en plus ou en moins, ce qui laisse une très grande incertitude sur les résultats ;
- la même remarque s'applique aux diverses associations dont la commune est membre.

L'augmentation des charges est évidemment liée au plan financier des investissements et à ce sujet la Commission ne peut pas être d'accord. En effet, le Conseil communal met inlassablement des montants tant sur le plan financier que dans les budgets pour des investissements qu'il sait pertinemment qu'ils ne seront pas réalisés. Ceci fausse la vision des charges tant pour les intérêts que pour les amortissements obligatoires. Pour exemple, il y a un solde disponible sur les budgets antérieurs de CHF 5'490'520. Va-t-on réellement exécuter ces travaux qui péjorent le plan financier ?

De plus, le total des investissements prévus sur la période 2013-2018 se monte à CHF 46'780'000, dont 71,6 % sont déjà votés ou indispensables. Si l'on tient compte de ceux nécessaires au développement, nous avons un taux de 96,8 % ! Le Conseil communal prévoit donc d'investir plus de CHF 50'000'000 d'ici 2018. Il faut nous expliquer comment cela va se passer.

Si on regarde le passé, la différence entre les budgets votés et les travaux réalisés nous donne les chiffres suivants :

- 2008 Budget annuel : 1'884'750	Réalisé: 2'280'844
- 2009 Budget annuel : 2'064'700	Réalisé : 1'629'387
- 2010 Budget annuel : 2'543'975	Réalisé : 1'055'160
- 2011 Budget annuel : 3'246'700	Réalisé : 2'561'859
- 2012 Budget annuel : 3'801'560	Réalisé : 1'429'235

La différence entre les budgets et le réalisé explique les CHF 5 millions disponibles en plus des investissements prévus selon le plan financier.

On constate donc que la capacité d'investissement de la commune est d'environ CHF 1,8 million par année. Si on exclut le chantier de l'Ecole de Grand-Pré pour CHF 16,5 millions, il reste des investissements pour un montant de CHF 35,8 millions y compris les reports de budget, soit une moyenne de presque CHF 6 millions par année de 2013 à 2018.

Manifestement, le plan financier des investissements, avec les conséquences sur le plan financier de fonctionnement, ressemble plus à un inventaire à la Prévert qu'à un réel outil de travail pour le Conseil communal. Ceci interpelle fortement la Commission financière qui a l'impression que le bateau navigue à vue et qui se pose également la question du financement de ces investissements.

En conclusion et eu égard à toutes les remarques ci-dessus, la Commission financière ne peut pas préavisier favorablement ce plan financier et demande au Conseil communal de faire preuve de plus de rigueur dans ses estimations.

M. Stéphane GAVILLET (UDC) souhaite savoir si d'autres contribuables, dans la classe de revenus de 60'000 à 100'000 francs, sont également partis de Marly. Il aimerait également connaître le nombre de résidents de Marly par classe d'âge. M. GAVILLET fait référence aux propos de M. le Conseiller fédéral Alain Berset qui a indiqué que d'ici 2030, il y aurait plus de rentiers que d'actifs.

***Intervention de  
M. GAVILLET***

M. Pierre-Alain CUENNET répond de la manière suivante, concernant la pyramide des âges dans la commune de Marly :

***Intervention du  
Conseil communal***

de 0 à 20 ans

1'877 résidents en 2008

1'838 résidents en 2012

de 20 à 40 ans

1873 résidents en 2008

1'931 résidents en 2012

de 40 à 65 ans

2'653 résidents en 2008

2'720 résidents en 2012

65 ans et plus

1'020 résidents en 2008

1'256 résidents en 2012

On constate effectivement une augmentation assez forte de la population entre 40 et plus de 65 ans surtout.

Par contre, concernant la perte de certains contribuables, M. CUENNET ne peut pas répondre à cette question, car elle relève de la sphère privée. Ce genre de données sont transmises à la commune deux fois par an par le SCC, une fois pour les budgets et une fois pour les comptes. Les prochaines arriveront entre septembre ou octobre, juste avant de boucler les budgets. C'est à ce moment-là qu'on verra s'il y a eu des variations.

Mme Dominique ALT (PDC) revient sur les explications données quant à la stratégie financière. Si elle compare certaines communes du grand Fribourg qui ont grandi rapidement, elle constate que ces dernières ont créé des PPE.

***Intervention de  
Mme ALT***

Ces PPE se retrouvent sous l'angle des contributions immobilières de manière récurrente chaque année. Mme ALT prend l'exemple des 50 appartements qui ont été construits derrière la COOP en 2012. Elle estime que si, en lieu et place de locations, on avait 50 PPE, cela représenterait environ un demi-million de contributions immobilières. Mme ALT n'aimerait pas qu'on se méprenne sur ses propos. Elle souhaite simplement pouvoir partager avec le Conseil communal sa vision financière.

Au sujet des PPE, M. Pierre-Alain CUENNET énumère celles qui ont été construites à Marly : en 2009, une vingtaine d'appartements au Publiet, ensuite 26 appartements à l'impasse de la Colline, le quartier des Essinges qui a continué à se développer avec quelques villas, et l'année passée, à l'impasse des Violettes, deux bâtiments de 2 x 5 appartements en PPE. Au sujet des 83 appartements qui se trouvent derrière la COOP, 14 sont en PPE, le reste est de la location. M. CUENNET note cependant que ce sont essentiellement de petits appartements de 2,5 et 3 pièces. Pour l'avenir, des appartements en PPE seront créés dans le quartier des Cossettes, vers le quartier de Pfaffenwil, à la Route des Pralettes. M. CUENNET précise que le terrain encore en zone à bâtir actuellement sera effectivement destiné essentiellement à la PPE. C'est un indicateur assez optimiste, mais il convient de rester prudent.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Jean-Marc BOECHAT précise que l'Agglomération et le canton ont décidé pour la commune de Marly un périmètre bâti fixe qui épouse à peu près exactement le périmètre de ce qui est bâti aujourd'hui, à part le quartier du Moraty qui est effectivement en cours de développement et où on aura de la PPE. Le nombre de parcelles qui restent à l'intérieur du périmètre bâti est quasi inexistant. Il va falloir négocier sérieusement avec l'Agglomération et le canton pour obtenir quelque chose de plus.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Sergio MANTELLI, au nom du groupe PLR, partage les préoccupations de la Commission financière. On constate des incertitudes et également la volonté du Conseil communal de vouloir garder ce cap d'absence d'augmentation d'impôt pour la législature. M. MANTELLI encourage le Conseil communal et le remercie des efforts qu'il fait dans ce sens.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

#### **4. Modification des statuts de l'Association de communes pour l'épuration des eaux du bassin versant Gérine-Nesslerer (message 2-13)**

M. Olivier LE CAM précise qu'il ne s'agit pas véritablement d'une révolution ;

***Intervention du  
Conseil communal***

sur les 35 articles que comportaient les statuts d'origine, il y en a 28 qui ont été repris intégralement à la demande du Service des communes, 7 articles ont été modifiés ou ajoutés. Les modifications ayant une réelle incidence pour Marly sont commentées dans le message. Les autres modifications concernent le respect de la sphère de la protection des données, les dates et les délais de publication des convocations de l'Association dans la Feuille officielle.

***Le Président passe au vote le message 2/13 relatif à la modification des statuts de l'Association de communes pour l'épuration des eaux du bassin versant Gérine-Nesslerera qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition.*** ***Décision***

Le Président décrète 15 minutes de pause ; il est 20h50

**5. Demande de crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'alimentation en eau potable (message 3/13)** ***Intervention du Conseil communal***

M. Olivier LE CAM explique la particularité de ce message. En effet, jusqu'à présent le Service des ponts et chaussées a formulé un préavis négatif pour la pose de la conduite de la Société Frigaz. Cependant, les choses pourraient changer d'ici un délai indéterminé. Les responsables de Frigaz, que le Conseil communal a rencontrés récemment, se font forts de faire revenir le Service des ponts et chaussées sur sa décision. Le but de présenter ce message ce soir est que si le préavis du Service des ponts et chaussées devenait positif rapidement, il serait alors indispensable de bénéficier des crédits nécessaires. M. LE CAM relève quelques arguments supplémentaires qui ne figurent pas dans les documents remis.

Le premier argument est que ce remplacement fait partie directement du plan directeur qui a été établi par un bureau spécialisé qui précise le diamètre des conduites qu'on doit remplacer. Le deuxième argument est que si la commune effectue la première fouille toute seule pour un prix d'environ 600 francs du mètre linéaire, cela coûterait environ 90'000 francs. Par contre, si la fouille est faite en collaboration avec la société Frigaz - la fouille sera évidemment plus large car les spécialistes du génie-civil adoptent un facteur de 1/5 en passant d'une dimension à l'autre - cela coûterait au total 135'000 francs. Comme les frais sont divisés par deux, on arrive à une économie potentielle d'environ 22'500 francs. Ce montant est bien entendu approximatif. Le troisième argument consiste à éviter de prêter le flanc à ce que les sociologues appellent « l'expertise citoyenne », si on devait éventrer une deuxième fois la même route à une année d'écart. Le dernier élément, plus incertain, c'est la page 69 du rapport de gestion qui fait état d'une

grosse réparation sur une conduite au Chemin du Bois-des-Rittes qui est en fait la sœur jumelle de celle qu'on aimerait remplacer ici. La commune a procédé sur cette conduite à une grosse réparation en octobre 2011 et, moins d'une année après, 100 mètres plus loin, elle a de nouveau causé du souci. Une autre réparation a dû avoir lieu. M. LE CAM ne peut pas prouver scientifiquement que cette seconde réparation a été nécessaire parce qu'une première réparation avait eu lieu, mais il ne peut pas non plus prouver le contraire. Ce sont pour toutes ces raisons que M. LE CAM demande au Conseil général d'approuver ce message.

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD précise que le but de ce message est d'autoriser le Conseil communal, dans le cadre de l'extension du réseau de Frigaz SA, de profiter de la synergie des travaux pour procéder au remplacement d'une conduite prévue dans les travaux du plan directeur du réseau de distribution.

**Préavis de la  
Commission financière**

- Coût des travaux : CHF 110'000
- Subvention : CHF 17'300
- Emprunt : CHF 92'700

Au vu des explications fournies dans le message, la Commission financière préavise favorablement cette dépense.

**Le Président passe au vote le message 03/13 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'alimentation en eau potable qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de 110'000 francs et le crédit correspondant sont donc autorisés.**

**Décision**

**6. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général, élection d'un membre à la Commission des naturalisations, interventions du Président sortant et du Président élu**

➤ **Election à la présidence**

**Intervention de  
M. MANTELLI**

Au nom du groupe PLR, M. Sergio MANTELLI présente la candidature de Mme Claudia CLEMENT à la présidence, en remplacement de M. Benjamin PAPAUX.

Mme Claudia CLEMENT est âgée de 51 ans, mariée et mère de deux enfants de 16 et 18 ans. Comme il avait déjà eu l'occasion de le dire l'année passée, M. MANTELLI précise que Mme CLEMENT est marlinoise de presque pure souche, car elle vit dans la commune depuis sa jeune enfance. Parfaite bilingue, elle exerce, à côté de ses obligations familiales, la profession de secrétaire. Elle en est à sa deuxième législature et participe également très activement à la vie sociale de

Marly où elle fait partie de diverses commissions et associations, telles que la Commission culturelle, la Commission de jeunesse, Marly Sympa entre autres. C'est une femme de contact, de dialogue, dynamique et décidée. Elle saura donc parfaitement conduire et représenter notre Conseil général. M. Sergio MANTELLI demande au Conseil général d'accorder sa confiance à Mme Claudia CLEMENT et de l'élire à la présidence.

**Résultat de l'élection à la présidence :**

**Résultat**

- **Bulletins distribués** : **45**
- **Bulletins rentrés** : **45**
- **Bulletins blancs** : **0**
- **Bulletins nuls** : **0**
- **Bulletins valables** : **45**
- **Majorité absolue** : **23**

**Est élue Présidente par 44 voix, Mme Claudia CLEMENT (PLR).**

**A obtenu une voix, M. Sergio MANTELLI (PLR).**

**L'assemblée félicite la nouvelle élue.**

➤ **Election à la vice-présidence**

**Intervention de  
Mme ALT**

Au nom du groupe PDC, Mme Dominique ALT présente la candidature de Mme Line WIDMER-COMMENT à la vice-présidence, en remplacement de Mme Claudia CLEMENT.

Mme WIDMER-COMMENT est absente ce soir, ceci pour des raisons de formation linguistique à l'étranger. Mme ALT demande d'excuser son absence. Mme Line WIDMER-COMMENT se réjouit de s'engager dans cette nouvelle expérience qu'est la vice-présidence du Conseil général. Elle est déjà dotée d'une très longue expérience politique, puisqu'il s'agit actuellement de sa quatrième législature au législatif marlinois. Depuis 2012, Mme WIDMER-COMMENT occupe également la vice-présidence du parti PDC de Sarine-Campagne. Sans de trop grands calculs, Mme ALT précise que, en tant que fraîche quadragénaire et avec quatre législatures à son actif, on peut quasiment conclure que Mme Line WIDMER-COMMENT est tombée en politique juste à la sortie de l'adolescence et qu'elle n'est pas prête de s'arrêter en si bon chemin. Mme WIDMER-COMMENT est donc une personnalité dotée d'un très grand dynamisme. En sus de son engagement familial - elle a trois enfants - elle enseigne depuis de nombreuses années à l'école primaire de Marly et ne lésine pas sur les activités extra-sportives, puisqu'elle a

également repris la présidence du Fribourg-Natation. Avec la candidature de Mme Line WIDMER-COMMENT, l'année 2013-2014 sera marquée par une touche féminine, puisque le Conseil général aura droit, si tout va bien, à deux femmes au perchoir de son législatif. Mme ALT remercie par avance le Conseil général de sa confiance et l'invite à déposer le nom de Mme Line WIDMER-COMMENT dans les urnes.

**Résultat de l'élection à la vice-présidence :****Résultat**

- **Bulletins distribués** : **45**
- **Bulletins rentrés** : **45**
- **Bulletins blancs** : **1**
- **Bulletins nuls** : **0**
- **Bulletins valables** : **44**
- **Majorité absolue** : **23**

**Est élue à la Vice-Présidence, par 35 voix, Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC).**

**A obtenu trois voix, Mme Dominique ALT (PDC) ;**

**A obtenu trois voix, M. Claude BAYS (PDC) ;**

**A obtenu une voix, M. Christophe CLEMENT (UDC) ;**

**A obtenu une voix, M. Sergio MANTELLI (PLR) ;**

**A obtenu une voix, Mme Valérie MIGNOT (PDC) ;**

**L'assemblée félicite la nouvelle élue.**

➤ **Election d'un membre à la Commission des naturalisations**

**Intervention de  
M. LOUP**

Au nom du groupe PS, M. Mathieu LOUP présente la candidature de Mme Catherine GASSER, candidate remplaçante de M. Julien D'AGOSTINI, démissionnaire.

Mme GASSER est née en 1955 à Chêne-Bougerie (GE) et est fribourgeoise de par sa mère. Elle grandit à Lausanne, avant de vivre 5 ans à Rome où elle commencera à participer à des activités politiques. Elle est mère de deux enfants maintenant adultes. Infirmière en psychiatrie, Mme Catherine GASSER a travaillé une dizaine d'années dans un hôpital et a récemment terminé des études de psychologie et de pédagogie curative à l'Université de Fribourg. Elle est actuellement enseignante à la Haute école de santé de Fribourg en soins infirmiers, spécialisée dans le domaine du handicap. Mme GASSER a un long parcours d'activité bénévole dans différentes associations et services, dont Pro Infirmis. Sur le plan politique, Mme GASSER a été membre de la Commission des naturalisations de la commune de Riaz, une

Commission à laquelle elle a été nommée après avoir participé aux élections communales de 2011. Tant ses expériences professionnelles que personnelles, et notamment cette vie à l'étranger, lui donnent une vision objective de l'intégration et font d'elle une candidate que le groupe PS ne peut que recommander.

**Résultat de l'élection d'un membre à la Commission des naturalisations :**

– <b>Bulletins distribués</b>	<b>: 45</b>
– <b>Bulletins rentrés</b>	<b>: 45</b>
– <b>Bulletins blancs</b>	<b>: 5</b>
– <b>Bulletins nuls</b>	<b>: 0</b>
– <b>Bulletins valables</b>	<b>: 40</b>
– <b>Majorité absolue</b>	<b>: 21</b>

**Est élue membre de la Commission des naturalisations, par 36 voix, Mme Catherine GASSER (PS).**

**A obtenu une voix, M. Claude BIELMANN (MV) ;**

**A obtenu deux voix, M. Daniel MOLLARD (PS) ;**

**A obtenu une voix, M. Lionel WALTER (PS).**

**L'assemblée félicite la nouvelle élue.**

➤ **Interventions du Président sortant et de la Présidente élue**

**Intervention du  
Président sortant**

M. Benjamin PAPAUX, Président sortant, déclare :

*« C'est avec un immense plaisir que j'ai présidé le Conseil général de notre commune durant l'année qui vient de s'écouler. Pendant ce mandat, j'ai pu apprendre une quantité de choses dont j'ignorais l'existence sur le fonctionnement du Conseil général. De plus, j'ai eu l'occasion de participer à différentes activités comme la visite du Pont de la Poya avec nos nouveaux citoyens ou encore plusieurs activités dues à la Présidence du Grand Conseil assurée par un autre marlinois, Monsieur Pascal Kuenlin. Rassurez-vous, pour des raisons de crédibilité, j'ai décidé de vous épargner la liste des apéros qui n'ont certes pas manqué !*

*Je tiens à passer divers remerciements pour les personnes qui m'ont aidé de près ou de loin durant cette année au perchoir. Tout d'abord, remerciements à Monsieur Luc Monteleone, Secrétaire communal, pour les précieux conseils qu'il m'a apportés tout au long de l'année. Sa parfaite connaissance de tous les rouages du Conseil général m'a été plus que bénéfique. Remerciements également à Madame Isabelle Hemmer, Secrétaire communale adjointe, qui pour ses débuts, a également contribué au bon*

déroulement des séances du Conseil général. Je tiens à mentionner au passage que Madame Hemmer a réussi son brevet de spécialiste en Ressources humaines ; la commune de Marly est maintenant parée dans ce domaine. Je tiens également à remercier le personnel communal pour la réalisation des différents documents mis à notre disposition ainsi que pour leur excellent travail qui contribue à la bonne marche quotidienne de notre commune.

Et enfin, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, je terminerai par vous. Un grand merci pour votre précieuse collaboration durant les diverses commissions, les bureaux ainsi que les séances du Conseil général. Cette collaboration dans un bon état d'esprit a contribué à des débats et des discussions animés mais agréables et constructifs qui ont évidemment grandement facilité la tâche du Président.

Même si dès la prochaine séance du Conseil général, je retournerai dans les rangs et que la clochette va me manquer, je garderai cette formidable expérience en tête à vie et vous remercie encore une fois de m'avoir accordé votre confiance, malgré mon jeune âge. Longue vie à Marly ! »

M. Benjamin PAPAUX passe ensuite la parole à la Présidente élue, **Intervention de la Présidente élue** Mme Claudia CLEMENT qui, avant tout, remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

« Als ein Exempel für unseren Kanton, haben wir in unserer Gemeinde das grosse Privileg, eine bedeutende Anzahl an deutschsprechenden Einwohnern zu verzeichnen.

Diesem dynamischen Bevölkerungsanteil verdanken wir, dass wir das Erlernen der Muttersprache sowohl erhalten wie auch weiterentwickeln möchten und dies zum grösstmöglichen Gewinn für jeden Einzelnen.

Wir müssen erkennen, dass gerade die Jugend vom Erlernen der deutschen Sprache ein Leben lang davon profitieren wird“.

Elle poursuit avec ce qui est, à ses yeux, un défi pour Marly : une liaison directe Marly-Matran, mais raisonnée, peut-être au plus près du tracé initial, ce qui éviterait le saccage des jolis prés. Mme CLEMENT pense qu'avec ce nouvel atout, Marly se doterait enfin d'un outil efficace pour le maintien et le développement de ses industries, artisanat, écoles... Avec cette nouvelle voie de communication, elle demande au Conseil général d'imaginer quelque chose qui convienne à chacun, par exemple :

- Cheminement piétons
- Facilité pour les handicapés
- Pistes cyclables
- Et ... pourquoi pas des bancs publics ?

Elle achève son discours en ces mots : « *Ainsi nous préserverons, pour nos enfants, toutes les possibilités pour un heureux développement et donc...*

*Marly restera une Commune heureuse où il fait bon vivre. »*

M. Jean-Pierre HELBLING adresse ses remerciements et ceux du Conseil communal au Président sortant de la manière suivante :

**Intervention du  
Syndic**

*« Il y a une année, Monsieur Benjamin Papaux recevait le flambeau de Président du Conseil général d'une main féminine et aujourd'hui il confie la barre du bateau également à une dame. Arrivé au terme de son mandat d'une année, un mois plus tard que d'ordinaire, pour les raisons que vous connaissez.*

*Monsieur Benjamin Papaux a été jusqu'à ce jour le plus jeune président du conseil général. Il fêtera ses 23 ans prochainement, devançant même le président de la liste Jeunes de l'époque, M. Alexandre Boin, qui avait siégé à l'âge de 25 ans.*

*Son mandat de président l'a appelé à participer à plusieurs manifestations et il a ainsi pu découvrir la richesse de notre vie associative. Monsieur Papaux est actif dans de nombreux domaines, il pratique le judo, il aime le sport en général et la lecture. Actuellement, il est étudiant en économie d'entreprise à la Haute école de gestion de Fribourg en section bilingue.*

*Monsieur le Président, cher Benjamin, au nom du Conseil communal, il me reste à te remercier pour ta collaboration avec tout le Conseil communal, et en particulier avec notre secrétaire général M. Luc Monteleone et son adjointe Mme Isabelle Hemmer ainsi que pour ton engagement en faveur de la population marlinoise. En remerciements, le Conseil communal a le plaisir de te remettre une petite attention ».*

M. Jean-Pierre HELBLING adresse ensuite ses félicitations et celles du Conseil communal à la Présidente et à la Vice-Présidente élues, de la manière suivante :

*« J'aimerais bien entendu aussi féliciter la nouvelle Présidente du Conseil général, Madame Claudia Clément, et lui souhaiter beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat présidentiel. A elle aussi, le Conseil communal a le plaisir de lui remettre une petite attention en lui souhaitant plein succès dans sa nouvelle fonction.*

*A la vice-présidence, vous avez élu Madame Line Widmer-Comment. La*

*nouvelle Vice-Présidente a maintenant une année pour se familiariser avec la préparation des séances pour reprendre les rennes dans une année. Félicitations donc à Madame Widmer-Comment. Nous lui remettrons son cadeau plus tard, Madame Widmer-Comment, comme annoncé, étant à l'étranger.*

*Monsieur le Président sortant, Madame la Présidente élue, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, encore félicitations aux nouveaux élus. Pour fêter comme il se doit ces élections, après la séance, et comme le veut la coutume, vous être cordialement invités à partager le verre de l'amitié en compagnie du public et des représentants de la presse. Je vous remercie de votre attention ».*

## **7. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING apporte les informations suivantes :

### **Plan de Fusion du Préfet**

Le plan a été maintenant adopté par le Conseil d'Etat, comme plusieurs articles à ce sujet dans la presse locale l'ont relevé. La prise de position du Conseil d'Etat est parvenue trop tard à la commune de Marly pour que la séance d'information, que chaque commune doit organiser dans le but de renseigner la population, puisse être maintenue le 13 juin. Cette séance a été repoussée en automne. Deux dates ont été proposées à la Préfecture en octobre. La population sera avisée en temps voulu.

### **Fusion 2016**

Le travail dans les groupes respectifs se poursuit. La séance du 25 juin, regroupant tous les Conseillers communaux a été reportée à l'automne, les travaux dans les groupes n'étant pas assez avancés.

### **Appartements pour seniors au Pré Zurthanen**

Suite à la séance de présentation des trois projets en date du 12 mars dernier, le Conseil communal s'est réuni une nouvelle fois avec les chefs de groupe pour une rencontre d'échange. Le Conseil communal va maintenant choisir un partenaire et ceci avant les vacances d'été du Conseil. Ensuite, il établira un message pour l'octroi du droit de superficie, probablement pour la séance du Conseil général du 9 octobre prochain.

## **8. Divers**

- **Entretien du bâtiment Chevalier 8** : M. Stéphane GAVILLET (UDC) souhaite revenir sur l'état du bâtiment Route Chevalier 8. Comment en est-on arrivé à une telle situation dans des classes enfantines ? Il souhaite

***Intervention de  
M. GAVILLET***

connaître le plan d'attaque du Conseil communal pour changer cette situation rapidement.

M. Jean-Pierre HELBLING répond qu'il existe des détériorations dues bien entendu à l'âge du bâtiment. Le budget pour la rénovation de ce bâtiment était de 100'000 francs. Cependant, d'autres investissements urgents sont passés avant ces deux classes enfantines, notamment l'Accueil extrascolaire. Le Conseil communal va maintenant regarder s'il n'existe pas la possibilité de réaliser des travaux dans ce bâtiment cette année encore. Si ce n'est pas possible, cette rénovation sera budgétée en priorité pour 2014, selon la discussion qui a eu lieu lors de la dernière séance de la Commission des bâtiments. M. HELBLING rappelle qu'il y a lieu de trouver 20'000 francs.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Stéphane GAVILLET (UDC) insiste en souhaitant que cette rénovation intervienne pour la rentrée scolaire prochaine, ceci afin d'améliorer la situation. Sur la base des photographies qu'il a vues, M. GAVILLET trouve l'état de ces deux classes enfantines déplorable et demande s'il n'existe pas une solution ou un budget urgent pour ce genre de situation.

***Intervention de  
M. GAVILLET***

M. Jean-Pierre HELBLING estime également que l'état de ces deux classes est déplorable. Cependant, il répond qu'il est exclu que cette rénovation ait lieu pour la rentrée scolaire prochaine, eu égard notamment aux demandes de soumissions qui doivent intervenir. Cela n'est pas uniquement une question de budget, mais aussi une question de temps. Il faut également prendre en considération que les travaux dans le domaine scolaire ne peuvent se faire que durant les périodes de vacances scolaires ; cela restreint aussi le champ d'action. M. HELBLING pense aux vacances d'automne. De toute manière, cette rénovation entre dans les priorités du Conseil communal.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Stéphane GAVILLET (UDC) a du mal à comprendre la situation existante qui n'est certainement pas arrivée du jour au lendemain. Il souhaite que le Conseil communal anticipe les problèmes de ce genre. Les enseignants n'ont-ils pas signalé l'état de ces locaux ? ; le Conseil communal n'en a-t-il pas tenu compte ?

***Intervention de  
M. GAVILLET***

M. Jean-Pierre HELBLING indique que le responsable des bâtiments fait une tournée et établit une liste des différents travaux. Il est vrai que cette liste concernant le bâtiment Chevalier 8 est arrivée pour les budgets 2013. Si le Conseil communal connaissait l'état de ces locaux, cela s'est certainement aggravé durant les deux dernières années.

***Intervention du  
Conseil communal***

- **Accueil d'une délégation de Marly (Moselle, France)** : M. Eric ROMANENS informe que le week-end à venir, donc les 29 et 30 juin, le Conseil communal recevra Marly-Moselle qui est un village qui se prénomme Marly aussi et qui se trouve à côté de Metz en France. Ce village a été connu par le Judo-Club Marly suite à un tournoi qui se déroulait à Paris. Divers échanges ont eu lieu entre le judo d'abord, puis avec les autorités communales. La commune de Marly a été invitée il y a 18 mois à peu près en Moselle avec une partie de l'équipe de football et une partie des autorités. Il convenait de rendre la pareille à nos homologues « marliens », puisque c'est comme ça qu'ils se nomment là-bas. Ce week-end donc, les Marliens rejoindront Marly pour rencontrer les Marlinois. Ils arriveront aux alentours des 12h30-13h00 et seront reçus au stade de la Gérine, puisqu'une bonne partie d'entre eux prendront les cantonnements au STPA ; d'autres auront la chance de loger chez l'habitant. A ce sujet, M. ROMANENS indique qu'il manque encore une famille qui pourrait accueillir Mme la Présidente de l'Harmonie de Marly et son époux. Si quelqu'un est disposé à recevoir ces gens dans la nuit de samedi à dimanche, il est à disposition. Aux alentours des 15h00-15h30, un match de football se disputera entre Marly et Marly. Par la suite, un apéritif sera servi au stade de la Gérine puis un concert aura lieu entre La Gérinia et l'Harmonie de Marly à la halle. Pour terminer, un repas un commun se déroulera dans cette même salle. Le lendemain, soit le dimanche dès 9h00, les deux équipes de judo s'affronteront au dojo. Dès 12h00, un repas d'adieu aura lieu en commun.

M. ROMANENS invite cordialement le Conseil général à participer à ce week-end.

- **Fusion** : M. Lionel WALTER (PS) explique que lorsqu'on lui demande d'où il vient, il répond : Fribourg. Aussi paradoxal que cela puisse paraître pour certains, cela est naturel pour lui. Son regard a pour habitude d'être tourné vers le nord. Tout comme la direction qu'il prend le matin, mais aussi le soir, pour se rendre à Equilibre Nuithonie afin d'assister à une pièce de théâtre ou à un opéra, lorsqu'il va voir un concert à Fri-Son ou encore lorsqu'il va boire un verre entre amis à l'Ancienne gare ou ailleurs. Venir de Marly ou de Fribourg, bonnet-blanc blanc-bonnet pour nombre de jeunes, sans toutefois vouloir faire de généralité. Les jeunes socialistes dont il est, siégeant dans un Conseil général, se sont réunis à plusieurs reprises afin de mener une réflexion sur la fusion. C'est donc au nom de la Jeunesse socialiste

***Intervention du  
Conseil communal***

***Intervention de  
M. WALTER***

fribourgeoise, représentée et engagée dans tous les Conseil généraux de l'Agglomération fribourgeoise, que M. WALTER intervient ici. Selon lui, il convient d'être réaliste : Marly n'aura jamais le parc industriel de Villars-sur-Glâne, route Marly-Matran ou pas. Les terrains à bâtir, qu'ils soient à vocation industrielle ou résidentielle, se font rares, ce qui ne diminue pas pour autant les défis auxquels la commune de Marly doit faire face en matière d'aménagement du territoire. Sauf erreur de sa part, M. WALTER relève que M. BOECHAT est employé de la commune pour y répondre. Une première dans l'histoire de Marly. N'est-ce pas là une preuve que le morcellement actuel des territoires communaux empêche une gestion optimale de ce problème global ? Les péripéties de ces dernières années au sujet des infrastructures scolaires démontrent toute la difficulté d'assurer des services à la population performants lorsque celle-ci croît à un rythme soutenu. M. WALTER souligne que nous ne sommes pas au bout de nos peines : 30'000 habitants de plus, 16'000 emplois dans l'Agglomération d'ici 2030, nécessiteront des synergies et une gestion coordonnée qu'à son sens seule une fusion peut permettre. Selon M. WALTER, la Jeunesse socialiste fribourgeoise ne remet pas en cause la bonne qualité des services actuellement proposés par la commune, mais elle veut voir à long terme. Les entités politiques correspondent toujours moins à la réalité de la vie des gens et risquent de devenir un frein à des politiques ambitieuses. D'où cette question au Conseil communal : à moyen terme est-il encore possible de faire évoluer de façon volontaire et efficace les services aux citoyens avec des territoires communaux morcelés au sein d'une même agglomération ? La politique est avant tout une question d'idées et de volonté. La jeune génération craint cependant que des freins institutionnels n'empêchent la réalisation d'un centre cantonal dynamique, moderne, inventif et faisant preuve d'une réelle ambition pour ses citoyens.

- **Entretien du bâtiment Chevalier 8** : Mme Deborah ARNAUD (MV) demande à M. HELBLING que s'il prévoit un budget par rapport à l'école enfantine, il soit conséquent et englobe tous les aménagements à faire. A son avis, les 20'000 francs avancés sont bien en-dessous de la réalité. Il serait bien que le Conseil communal présente en décembre un budget qui soit correct par rapport aux travaux à réaliser.

**Intervention de  
Mme ARNAUD**

M. Jean-Pierre HELBLING prend note de cette remarque et précise que si le Conseil général accorde le budget demandé, les travaux nécessaires à cette rénovation pourront être entrepris.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Bernard SCHNEUWLY (MV) voit qu'on repousse des travaux qui devraient manifestement être réalisés depuis longtemps. Est-ce que la commune peut se payer le luxe de faire fermer des locaux parce qu'ils sont insalubres ou bien est-ce que le Conseil communal est à même de réagir ?

***Intervention de M. SCHNEUWLY***

M. SCHNEUWLY ajoute qu'il lui semble qu'il existe beaucoup d'endroits où on dépense de l'argent sans trop consulter le Conseil général quand l'urgence est là.

M. Jean-Pierre HELBLING prend note de cette remarque et précise, comme il l'a déjà dit, que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour essayer de débloquer les crédits nécessaires et entreprendre les travaux le plus rapidement possible.

***Réponse du Conseil communal***

M. Sergio MANTELLI (PLR) souhaite en premier lieu adresser ses remerciements au Président du Conseil général pour la visite organisée au Musée du Kaeserberg. Ce fut une soirée sympathique.

***Intervention de M. MANTELLI***

M. MANTELLI relève ensuite qu'il a été question, lors de la discussion sur le rapport de gestion, des mots des conseillers. Il a été souligné qu'effectivement il était bien que le Conseil communal exprime une vision politique. Cependant, au sujet du chapitre « affaires sociales et sentiers publics », M. MANTELLI estime que le message qui y est délivré est teinté d'une certaine idéologie. Il pense que ce n'est pas l'endroit idéal dans le rapport de gestion de la commune pour exprimer des avis « partisans ». Il demande donc au Conseil communal de veiller à l'avenir que ce document ne devienne pas un instrument de propagande politique.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Benjamin PAPAUX, clôt la séance à 22h02 en remerciant le Conseil communal et le Conseil général de leur participation. Il souhaite à chacun un bel été ensoleillé et un bon retour dans son foyer.

***Intervention du Président***

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Benjamin PAPAUX

Le Secrétaire

Luc MONTELEONE